

Emeri W

Société :

AGP s.a.s
 20, avenue Reille
 75014 PARIS
 Tél. + 33 (0) 1 45 89 84 44
 Fax + 33 (0) 1 45 89 66 54
 Email : contact@agp-abrasifs.com

1 – Identification du Produit

Nom du produit : Emeri W
Synonyme : Grenat Pyrope-almandin
Utilisation : Abrasif industriel.

2 – Identification des Dangers

EU/EEC

En accord avec : Réglementations (EC) n° 1272/2008 (CLP) / REACH 1907/2006 (révisé par 2015/830).

Classification de la substance ou du mélange :
CLP

Mention de dangers : Pas d'élément d'étiquetage requis.

Autres dangers
CLP

Conformément à la réglementation (EC) n° 1272/2008 (CLP) ce produit n'est pas considéré comme dangereux.

3 – Composition / Information sur les Ingrédients

Substances

Ce produit ne répond pas aux critères de substance conformément à (EC) n° 1272/2008.

Mélanges

Composition					
Nom chimique	Identification	%	LD50 / LC50	Classification	Commentaires
Almandine Silicate d'aluminium	CAS : 1302-62-1	94% à 99.6%	NDA	EU CLP : Non classé	NDA
Quartz	CAS : 14808-60-7 N° EC : 238-878-4	< 0.5%	NDA	EU CLP : Classifié : STOT RE 1, H372	NDA
Fer	CAS : 7439-89-6 N° EC : 231-096-4	0.01% à 0.2%	Ingestion/Oral- Rat LD50 • 750 mg/kg	EU CLP : Classifié : STOT SE 3: Resp. Irrit., H335; STOT RE 2 (poumons, foie).	NDA
Hornblende	CAS : 12178-42-6	0.01% à 0.2%	NDA	EU CLP : Non classé	NDA
Feldspaths	CAS : 68476-25-5 N° EC : 270-666-7	0.01% à 0.2%	NDA	EU CLP : Non classé	NDA

4 – Premiers Secours

Description des premiers secours :

Inhalation :	Sortir la victime à l'air frais. Donner de l'oxygène si la respiration est difficile. Donner de la respiration artificielle si la victime ne respire pas.
Peau :	En cas de contact avec le produit, immédiatement rincer abondamment la peau pendant au moins 20 minutes. Laver au savon et à l'eau.
Yeux :	En cas de contact avec le produit, immédiatement rincer abondamment les yeux. Si l'irritation persiste, demander conseil/consulter un médecin.
Ingestion :	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Se référer à la Section 11 - Information toxicologique.

Indication pour tout traitement médical immédiat et besoins de traitement spéciaux :

Note pour le médecin :	Tous les traitements doivent être basés sur l'observation de signes et symptômes de détresse du patient. Il doit pris en compte qu'une surexposition à un autre produit que celui-ci peut se produire.
-------------------------------	---

5 – Mesures de Lutte contre l'Incendie

Moyens d'extinction :

Approprié :	En cas d'incendie utiliser un moyen approprié à l'environnement du feu.
Inapproprié :	Pas de donnée disponible.

Risques particuliers provenant de la substance ou du mélange :

Incendie inhabituel et risque d'explosion :	Aucun
Produit de combustion dangereux :	Pas de donnée disponible.

Conseils pour les pompiers :	Porter un appareil respiratoire autonome (SCBA). Les vêtements de protection des pompiers donneront une protection limitée.
-------------------------------------	--

6 – Mesures en cas de Dispersion Accidentelle

Protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgences :

Protection individuelle :	Ne pas marcher sur le produit dispersé. Porter un équipement de protection individuelle (PPE).
Procédures d'urgence :	La mesure immédiate à prendre est d'isoler les fuites ou déversements de la zone d'au moins 25 mètres dans toutes les directions.
Protection environnementale :	Éviter les déversement dans les égouts et canalisations.
Méthodes pour le confinement et le nettoyage :	
Mesures de confinement/nettoyage :	Éviter la génération de poussière. Balayer ou aspirer le produit pour élimination ou récupération.
Référence aux autres sections :	Se référer à la Section 8 et 13.

7- Manipulation et Stockage

Précaution pour une manipulation sans danger :

Manipulation :	Pas de précaution spéciale lors d'une manipulation normale du produit. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer la poussière. Porter un équipement de protection individuelle, éviter le contact direct.
Référence à d'autre section :	Voir Section 8.

8 – Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition / Directives		
	Résultat	ACGIH
Quartz 14808-60-7	TWAs	0.025 mg/m ³ (fraction respirable)

Contrôle de l'exposition :

Mesures techniques/contrôles : Une bonne ventilation générale doit être utilisée. La quantité de ventilation doit être adaptée aux conditions.
Si nécessaire, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil aux contaminants en suspension dans l'air dans des limites recommandées.
Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir le seuil aux contaminants en suspension dans l'air dans des limites acceptables.

Équipement de protection individuelle :

Respiratoire : Pour une exposition limitée utiliser un masque à poussière N95. Pour une exposition prolongée utiliser un respirateur muni d'un filtre à haute efficacité contre les particules d'air (HEPA). Suivre les directives de l'OSHA relatives au respirateur trouvé dans l'article 29 CFR 1910.134 ou le Standard Européen EN 149. Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA et le Standard Européen EN 149 si les limites sont dépassées ou si des symptômes apparaissent.

Yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Peau/corps : Porter des gants et des vêtements de protection.

Contrôle de l'exposition environnementale : Des mesures doivent être prise pour éviter les rejets dans l'environnement, incluant les procédures de prévention de fuites, rejet dans l'atmosphère et les canalisations. Suivre les meilleures méthodes de gestion et élimination des déchets.

9 – Propriétés Physiques et Chimiques

Apparence	Poudre	Propriétés explosives	Non explosif
Couleur	Rouge brun à rose	Propriété d'oxydation	Pas de donnée
Taille des particules	Selon demande	Pression de la vapeur	Non applicable
Odeur	Aucune	Densité de la vapeur	Non applicable
Seuil de l'odeur	Pas de donnée	Taux d'évaporation	Non applicable
Point d'ébullition	Pas de donnée	VOC	Non applicable
Point de mélange/congélation	1315 °C (2399 °F)	Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition	> 750 °C (>1382 °F)	LEL	Non applicable
pH	Non applicable	UEL	Non applicable
Gravité spécifique/relative	4.1 (Eau = 1)	Auto ignition	Pas de donnée
Densité	2.4 g/cm ³	Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Solubilité dans l'eau	Insoluble	Coefficient de partage	
Viscosité	Pas de donnée	Octanol/Eau	Pas de donnée

10 – Stabilité et Réactivité

Réactivité :	Pas de réaction connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique :	Stable.
Possibilité de réactions dangereuses :	Pas de danger de polymérisation possible.
Conditions à éviter :	Pas de donnée disponible.
Produits incompatibles :	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun connu.

11 – Information Toxicologique

Information sur les effets toxicologiques

Composants		
Fer (0.01 % à 0.2 %)	7439-89-6	Toxicité aiguë : Ingestion/Oral-Rat LD50 750 mg/kg ; <i>Sang</i> : se transforme en sérum (ex. TP, Bilirubine cholestérol) ; <i>Biochimique</i> : <i>Inhibe les enzymes, induction ou transformation de la teneur dans le sang ou dans les tissus</i> ; Transaminases.
Quartz (< 0.65 %)	14808-60-7	Toxicité aiguë : Inhalation-Humain TCLo 16 mppcf 8 Heures 17.9 Ans-Intermittence ; <i>Poumons, Thorax ou respiration</i> : Fibrose, focal (pneumoconiose) ; <i>Poumons, Thorax ou respiration</i> : toux ; <i>Poumons, Thorax ou respiration</i> : Dyspnée ; Inhalation-Rat TCLo 200 mg/kg ; <i>Poumons, Thorax ou respiration</i> : Fibrose, focal (pneumoconiose) ; <i>Poumons, Thorax ou respiration</i> : Autres transformations ; Nutrition et métabolisme : modification de la chimie ou de la température : Fe ; Toxicité chronique : Inhalation-Hamster TCLo 3 mg/m3 6 heures 78 semaines-Intermittence ; <i>Poumons, Thorax ou respiration</i> : Fibrose (interstitielle) ; <i>Poumons, Thorax ou respiration</i> : changement dans le poids des poumons ; Inhalation-Rat TCLo 6.2 mg/m3 6 heures 6 semaines-Intermittence ; <i>Poumons, Thorax ou respiration</i> : Autres changements ; <i>Sang</i> ; modifie la rate ; <i>Immunologie incluant les allergies</i> : Augmente la réaction des cellules immunitaires ; Inhalation-Rat TCLo 80 mg/m3 26 semaines-Intermittence ; <i>Poumons, Thorax ou respiration</i> : Fibrose, focal (pneumoconiose) ; <i>Sang</i> : modifie la rate ; <i>Immunologie incluant les allergies</i> : Diminue la réaction des cellules immunitaires ; Tumorigène / Carcinogène : Inhalation-Rat TCLo 50 mg/m3 6 heures 71 semaines-intermittence ; Tumorigène : Carcinogène selon les critères du RTECS ; <i>Foie</i> : Tumeurs.

Propriétés GHS	Classification
Toxicité aiguë	EU/CLP : pas de donnée
Irritation/corrosion de la peau	EU/CLP : pas de donnée
Lésions oculaires graves/irritation	EU/CLP : pas de donnée
Sensibilité de la peau	EU/CLP : pas de donnée
Sensibilité respiratoire	EU/CLP : pas de donnée
Risque d'aspiration	EU/CLP : pas de donnée
Carcinogénicité	EU/CLP : pas de donnée
Mutagénicité des cellules germinales	EU/CLP : pas de donnée
Toxicité pour la reproduction	EU/CLP : pas de donnée
STOT - Exposition unique	EU/CLP : pas de donnée
STOT - Exposition répétée	EU/CLP : pas de donnée

12 – Information Écologique

Toxicité :	Donnée non disponible.
Persistence et dégradabilité :	Donnée non disponible.
Potentiel de bioaccumulation :	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol :	Donnée non disponible.
Résultat des évaluations PBT et vPvB :	Aucune évaluation n'a été menée.
Autres effets néfastes :	Aucune n'a été trouvée.

13 – Considérations Relatives à l'Élimination

Méthode de traitement des déchets

Déchet du produit :	Éliminer le contenu et/ou le récipient en conformité avec les réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.
Déchet d'emballage :	Éliminer le contenu et/ou le récipient en conformité avec les réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

14 – Informations Relatives au Transport

	N° UN	Nom d'expédition UN	Classe de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Danger pour l'environnement
DOT	Pas de donnée disponible	Non réglementé	Pas de donnée disponible	Pas de donnée disponible	Pas de donnée disponible
TDG	Pas de donnée disponible	Non réglementé	Pas de donnée disponible	Pas de donnée disponible	Pas de donnée disponible
IMO/IMDG	Pas de donnée disponible	Non réglementé	Pas de donnée disponible	Pas de donnée disponible	Pas de donnée disponible
IATA/ICAO	Pas de donnée disponible	Non réglementé	Pas de donnée disponible	Pas de donnée disponible	Pas de donnée disponible

Précaution spéciale pour les utilisateur : Aucune spécifiée.

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Pas de donnée disponible.

15 – Informations Réglementaires

Réglementation sur la sécurité, la santé et l'environnement / Législation spécifique pour la substance ou le mélange

SARA Classification des risques : Chronique

Inventaire			
Composants	N° de CAS	EU EINECS	EU ELNICS
Almandine Silicate	1302-62-1	Non	Non
Feldspath	68476-25-5	Oui	Non
Hornblende	12178-42-6	Non	Non
Fer	12178-42-6	Oui	Non
Quartz	7439-89-6	Oui	Non

Europe

Environnement

EU - Pollution de l'air (2001/379/EC) - Métaux lourds polluants

•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine- Aluminium Silicate	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

EU - Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009) - Annexe I Substances

•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine -Aluminium Silicate	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

EU - Centrale de Protection du Produit (1107/2009/EC) - Substances actives

•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine -Aluminium Silicate	1302-62-1	Non listé

•Quartz	14808-60-7	Seuls les répulsifs sont autorisés (sable ; <=0.1% de particules de Silice cristalline avec un diamètre <50 µm) ; les conditions doivent inclure, si approprié, l'atténuation des risques (sable; <=0.1% de particules de Silice cristalline avec un diamètre <50 µm)
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

EU - Émissions industrielles (2010/75/EU) - Prévention et contrôle de la pollution - Liste des substances polluantes

•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine- Aluminium Silicate	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Quantité admissible des substances dangereuses - Palier inférieur requis

•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine -Aluminium Silicate	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Quantité admissible des substances dangereuses - Palier supérieur requis

•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine -Aluminium Silicate	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

Autre

EU - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Table 3.2 - Classification

•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

EU - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Table 3.2 - Limite des concentration

•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

EU - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Table 3.2 - Étiquetage

•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

EU - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Table 3.2 - Notes - Substances et Préparations

•Fer	7439-89-6	Non listé
------	-----------	-----------

•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Table 3.2 - Phrases de sécurité		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Perturbateurs endocrinien (COM (2001)262) - Liste des substances évaluées et leur préoccupations à l'exposition		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Produits chimiques et articles sujet à l'interdiction d'exporter		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Produits chimiques répondant aux critères de la Notification PIC		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Restrictions à l'import et l'export (649/2012) - Produits chimiques soumis à la procédure PIC selon la convention de Rotterdam		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Restrictions à l'import et l'export (649/2012) - Produits chimiques soumis à la procédure d'export		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Additifs alimentaires (1333/2008/EC) - Annexe III - Support dans les additifs alimentaires		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Substances dangereuses restreintes ou interdites dans les équipement électriques (2011/65/EU) (RoHS)		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Inventaire de la Directives sur les ingrédients cosmétiques (INCI) (76/768/EEC) - Autres Ingrédients		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Inventaire de la Directives sur les ingrédients cosmétiques (INCI) (76/768/EEC) - Parfum et produits aromatiques		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Narcotiques (273/2004) - Précurseurs de drogues - Annexe I - Substances classifiées		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé

•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Narcotiques (273/2004) - Précurseurs de drogues - Annexe II - Seuil des quantités		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Liste des ex-polymères (67/548/EEC)		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - Directive-Cadre sur l'eau (2000/60/EC) - Liste des substances prioritaires - Annexe X		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé
EU - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Liste des substances candidates pour leurs éventuelles dans l'Annexe XIV		
•Fer	7439-89-6	Non listé
•Feldspath	68476-25-5	Non listé
•Almandine-Aluminium	1302-62-1	Non listé
•Quartz	14808-60-7	Non listé
•Hornblende	12178-42-6	Non listé

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation chimique n'a été menée.

16 – Autres Informations

Phrases applicables (code et texte)

- H335 - Peut provoquer une irritation respiratoire.
- H302 - Nocif si avaler.
- H372 - Risque présumé d'effet grave en cas d'exposition prolongée ou répétée.
- H373 - Risque présumé d'effet grave en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Les informations contenues dans la présente fiche ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport et l'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne peuvent être considérées comme une garantie ou des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne sont pas applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou tout autre procédé de fabrication.